



# URBANISME

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Dossier n°PUCODT/WIE/237/2022

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial (ci-après le Code), il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Demandeur et demanderesse : **M. et Mme TRICOT-PLOMHAUSE**

Le terrain concerné est situé à **5100 Wierde, Rue de Jausse, 151** et paraissant cadastré 23<sup>ème</sup> division, section B n°64D. Le projet consiste en un aménagement des abords et une régularisation d'installation de panneaux photovoltaïques.

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles D.IV.40, alinéa 4 et R.IV.40-1. § 1er. 6° du Code car le projet se rapporte à des biens immobiliers inscrits sur la liste de sauvegarde, classés, situés dans une zone de protection visée à l'article 209 du Code wallon du Patrimoine ou localisés dans un site repris à l'inventaire du patrimoine archéologique visé à l'article 233 du Code wallon du patrimoine.

La présente enquête publique respecte les formalités prescrites par les articles D.VIII.7 et suivants du Code.

**(\*) Le dossier peut être consulté sur rendez-vous uniquement.**

**L'enquête publique est ouverte le 20 juin 2022 et clôturée le 04 juillet 2022.**

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : VILLE DE NAMUR, Service Urbanisme, Hôtel de Ville, 5000 Namur :

- du lundi au jeudi de 8h à 12h **sur RDV(\*)**.
- **Les 23 et 30 juin 2022 uniquement**, le dossier pourra être consulté **de 13h30 à 20h sur RDV(\*)**.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser durant la période précitée au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : VILLE DE NAMUR, service Urbanisme, Hôtel de Ville à 5000 Namur
- par télécopie au numéro 081/246.590
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@ville.namur.be](mailto:urbanisme@ville.namur.be)
- remises à la maison des Citoyens, Hôtel de Ville.

**Sous peine de nullité**, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **PUCODT/WIE/237/2022**

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu **sur RDV (\*)** le 04 juillet 2022 à 11h à l'Hôtel de Ville, service urbanisme, aile A, 2<sup>ème</sup> étage.

**Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période auprès du service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête sur RDV (\*)**.

**(\*) Les consultations se déroulent de la façon suivante : prise de rendez-vous obligatoire au plus tard 24 heures à l'avance au 081/246.347 ou via l'adresse mail suivante : [urbanisme@ville.namur.be](mailto:urbanisme@ville.namur.be)**